



Union Internationale des Avocats  
International Association of Lawyers  
Unión Internacional de Abogados



## Les évolutions des métiers de l'Avocat

Vendredi 6 et Samedi 7 avril 2018



# FÈS – MAROC

Séminaire organisé par l'UIA en collaboration avec le Barreau de Fès et  
L'Association des Barreaux du Maroc

UIA • T +33 1 44 88 55 66 • F +33 1 44 88 55 77  
uiacentre@uianet.org • www.uianet.org

 #UIAMaroc

## INTRODUCTION

La profession d'avocat est confrontée à deux tendances lourdes, l'une sociétale et l'autre technologique. Sociologiquement la pression est mise pour réduire le secret professionnel de l'avocat au nom de la transparence de la prévention de l'évasion fiscale et de la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent. De même il existe une vague mondiale de dérégulation. Technologiquement, l'évolution des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle va nécessairement avoir des effets majeurs sur notre pratique professionnelle. La première étape a été la mise à disposition large et libre de l'information juridique, celle actuelle est celle de l'analyse automatisée des données juridiques et de la préparation de la consultation ou du contrat et à la justice prédictive.

Nous devons avoir une régulation adaptée à ces évolutions, sans altérer la déontologie et qui permette de saisir les opportunités de ces évolutions pour nous.

### Jeudi 5 avril 2018

19:30	<b>COCKTAIL DE BIENVENUE</b> Salle des Congrès Fès, Maroc
-------	---

### Vendredi 6 avril 2018

08:30 – 09:00	<b>INSCRIPTION DES PARTICIPANTS</b> Salle des Congrès Fès, Maroc
09:00 – 10:30	<b>Les grandes tendances de l'évolution des métiers du droit</b> <b>Modérateur : Monsieur le Bâtonnier Abdelazis BENZACOUR</b> , <i>Médiateur du Royaume, Casablanca, Maroc</i>  <b>Orateurs :</b> <b>Monsieur Mohamed BENALILOU</b> , <i>Directeur de la Modernisation et des Etudes au Ministère de la Justice, Rabat, Maroc</i> <b>Monsieur le Bâtonnier Issouf BAADHIO</b> , <i>Président élu de l'UIA, Ouagadougou, Burkina Faso</i> <b>Monsieur L'Hassan KASSEM</b> , <i>Directeur des Affaires Civiles au Ministère de la Justice du Maroc, Rabat, Maroc</i> <b>Me Emmanuel PIERRAT</b> , <i>Directeur de la communication de l'UIA, Paris, France</i> <b>Me Aldo BULGARELLI</b> , <i>Directeur des Membres Collectifs de l'UIA, Ancien Président du CCBE, Vérone, Italie</i>
10:30 – 11:00	<b>PAUSE CAFÉ</b>

11:00 – 12:45	<p><b>Les évolutions technologiques</b>  <b>Modérateur : Monsieur le Bâtonnier Hassan BIROUANE, Bâtonnier du Barreau de Casablanca, Maroc</b></p> <p><b>Orateurs :</b>  <b>Monsieur le Bâtonnier Thierry WICKERS, Ancien Président du Conseil National des Barreaux, Bordeaux, France</b>  <b>Me Hervé CHEMOULI, Directeur financier à l'UIA, Paris, France</b>  <b>Me Abdelkader AZERGUI, Avocat au Barreau de Casablanca, Maroc</b>  <b>Me Olivier SAUMON, Directeur Financier Adjoint de l'UIA, AMCO, Cabinet Vatier &amp; Associés, Paris, France</b>  <b>Me Tarik ZOUHAIR, Docteur en Droit, Avocat au Barreau de Casablanca, Maroc</b></p>
12:45 – 14:30	<p><b>DÉJEUNER</b></p>
14:30 – 16:00	<p><b>Les agressions (dérégulation et lutte contre le blanchiment et la fraude fiscale)</b>  <b>Modérateur : Monsieur le Bâtonnier Abderrahim EL JAMAI, Ancien Bâtonnier du Barreau de Kenitra, Ancien Président de l'Association des Barreaux du Maroc, Kenitra, Maroc</b></p> <p><b>Orateurs :</b>  <b>Me Michel BENICHO, Ancien Président du CCBE, Grenoble, France</b>  <b>Monsieur Salahedinne MEZOUARD, Ancien Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du Maroc, Rabat, Maroc</b>  <b>Monsieur le Bâtonnier Abdelmadjid SELLINI, Bâtonnier du Barreau d'Alger, Algérie</b>  <b>Me Jean-Jacques UETTWILLER, Président d'honneur de l'UIA, UGGC Avocats, Paris, France</b>  <b>Monsieur le Bâtonnier Chawki TABIB, Ancien Bâtonnier du Barreau National Tunisien, Tunis, Tunisie</b></p>
16:00 – 16:30	<p><b>PAUSE CAFÉ</b></p>
16:30 – 17:30	<p><b>Etude comparative de la loi marocaine dans le concert mondial :</b>  <b>Modérateur : Me Jean-Jacques UETTWILLER, Président d'honneur de l'UIA, UGGC Avocats, Paris, France</b></p> <p><b>Orateurs :</b>  <b>Monsieur le Bâtonnier Abdellah DERMICH, Docteur d'Etat en Droit, Avocat au Barreau de Casablanca, Maroc</b>  <b>Monsieur Salahedinne MEZOUARD, Ancien Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du Maroc, Rabat, Maroc</b>  <b>Monsieur le Bâtonnier Ahmed BENANTAR, Président du Comité National algérien de l'UIA, Bâtonnier de l'ordre des avocats de Boumerdès, Rouiba, Algérie</b>  <b>Me Abdeljalil TOUHAMI OUAZANI, Avocat au Barreau de Rabat, Maroc</b>  <b>Monsieur le Bâtonnier Omar ABOUZOUHOUR, Ancien Bâtonnier, Avocat au Barreau de Marrakech, Maroc</b>  <b>Monsieur le Bâtonnier Mohamed CHAHBI, Ancien Bâtonnier, Avocat au Barreau de Casablanca, Maroc</b></p>
20:00	<p><b>DÎNER DE GALA</b>  <b>Lieu à confirmer</b></p>

## Samedi 7 avril 2018

09:00 – 09:30	<b>INSCRIPTION DES PARTICIPANTS</b> Salle des Congrès Fès, Maroc
09:30 – 10:00	<b>ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE</b>  <b>Monsieur le Bâtonnier Abderahime AABABOU</b> , Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Fès, Maroc <b>Monsieur Mohamed OUJJAR</b> , Ministre de la Justice, Rabat, Maroc <b>Monsieur Mustapha EL RAMID</b> , Ministre des droits de l'homme, Rabat, Maroc <b>Monsieur Mustapha FARES</b> , Premier Président de la Cour de Cassation, Maroc <b>Monsieur M'hamed ABDENNABAOUI</b> , Président du Ministère Public, Procureur Général du Roi près de la Cour de Cassation, Maroc <b>Nom à confirmer - Président de l'Association des Barreaux du Maroc</b> <b>Monsieur le Bâtonnier Issouf BAADHIO</b> , Président élu de l'UIA, Ouagadougou, Burkina Faso <b>Monsieur le Bâtonnier Driss CHATER</b> , Président d'honneur de l'UIA, Fès, Maroc <b>Me Jean-Jacques UETTWILLER</b> , Président d'honneur de l'UIA, Coordinateur du séminaire, Paris France <b>Me Saïda EL IRAKI-SEBTI</b> , Présidente du Comité National Marocain de l'UIA, Casablanca, Maroc
10:00 – 10:30	<b>PAUSE CAFÉ</b>
10:30 – 13:00	<b>Table ronde sur les évolutions de la profession et de son cadre réglementaire</b> <b>Modérateur : Monsieur le Bâtonnier Driss CHATER</b> , Président d'honneur de l'UIA, Fès, Maroc  <b>Orateurs :</b> <b>Nom à confirmer - Président de l'Association des Barreaux du Maroc</b> <b>Madame le Bâtonnier Christiane FERAL-SCHUHL</b> , Présidente du Conseil National des Barreaux, Paris, France <b>Monsieur le Bâtonnier Georges-ALBERT DAL</b> , Ancien Bâtonnier de l'Ordre français des avocats du Barreau de Bruxelles, Ancien Président du Conseil des barreaux européens (CCBE), Président du groupe de travail de l'UIA sur les Principes Essentiels de la Profession, Bruxelles, Belgique <b>Monsieur le Bâtonnier Ahmed BENANTAR</b> , Président du Comité National algérien de l'UIA, Bâtonnier de l'ordre des avocats de Boumerdès, Rouiba, Algérie <b>Me Jean-Jacques UETTWILLER</b> , Président d'honneur de l'UIA, UGGC Avocats, Paris, France <b>Me Abdelkader AZERGUI</b> , Avocat au Barreau de Casablanca, Chercheur docteur en droit, Maroc <b>Me Hassan KETTANI</b> , Directeur Adjoint des Partenariats de l'UIA, Casablanca, Maroc
13:30 – 14:00	<b>CONCLUSION GENERALE</b> <b>Monsieur le Bâtonnier Michel BENICHOU</b> , Ancien Président du CCBE, Grenoble, France

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### LANGUE

Les sessions de travail seront en **français et en anglais** avec traduction simultanée.

### INFORMATION

UIA ■ T +33 1 44 88 55 66 ■ F +33 1 44 88 55 77 ■ E [uiacentre@uianet.org](mailto:uiacentre@uianet.org) ■ [www.uianet.org](http://www.uianet.org)

## COMITÉ ORGANISATEUR

**Jean-Jacques UETTWILLER**  
Président d'Honneur de l'UIA  
UGGC Avocats  
Paris – France  
T +33 1 56 69 70 00  
[jj@uggc.com](mailto:jj@uggc.com)

**Saïda EL IRAKI - SEBTI**  
Présidente du Comité National  
Marocain de l'UIA  
Cabinet El Iraki & Associés  
Casablanca – Maroc  
T +212 (522) 49 19 56  
[maitresaidaeliraki@hotmail.fr](mailto:maitresaidaeliraki@hotmail.fr)

**Driss CHATER**  
Président d'Honneur de l'UIA  
Ancien Bâtonnier de Fès,  
Fès – Maroc  
T +212 (535) 62 37 43  
[chaterdriss@hotmail.com](mailto:chaterdriss@hotmail.com)

**Mohamed IMZIL**  
Conseiller du Président de l'UIA  
Cabinet de Me IMZIL  
Casablanca - Maroc  
T +212 (522) 22 06 25 / 31 47  
[Imzil@wanadoo.net.ma](mailto:Imzil@wanadoo.net.ma)

**Hassan KETTANI**  
Directeur Adjoint des Partenariats de l'UIA  
Cabinet de Me Kettani  
Casablanca - Maroc  
T +212 522 27 17 06  
[hkettani@gmail.com](mailto:hkettani@gmail.com)

## FRAIS D'INSCRIPTIONS

	Membre UIA		Non Membre	
	<= 06.03.2018	> 07.03.2018	<= 06.03.2018	> 07.03.2018
Inscription standard	380 €	430 €	430 €	480 €
Jeune avocat (<35) *	330 €	380 €	380 €	430 €
Avocat du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) **	110 € (1 200 DH)			

*\*Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune Avocat*

*\*\* Les inscriptions des avocats du Maghreb se font directement auprès du Barreau de Fès*

Ces frais comprennent la participation au séminaire, le cocktail de bienvenue du jeudi 5 avril 2018, les pauses café, le déjeuner du vendredi 7 avril ainsi que la documentation du séminaire. Le dîner du vendredi 6 avril n'est pas inclus dans les frais d'inscription. Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

## CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50% du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 6 mars 2018**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

### VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 6 mars 2018**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 6 mars 2018**. Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et /ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

### FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

### CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

### SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

## RÉSERVATION D'HÔTEL

Pour la réservation de chambres merci de contacter l'agence :

**OBJECTIF MAROC** : T +212 55 65 28 16 / 17 - F +212 55 62 17 76 - Email : [objectifmaroc.samira@gmail.com](mailto:objectifmaroc.samira@gmail.com)

<b>Hôtel Marriott (5* Luxe)</b>	Chambre simple : <b>1700 DH</b> / Chambre double : <b>1870 DH</b> Petit-déjeuner inclus - Taxe de séjour <u>NON</u> incluse : 39,60 DH / jour / personne
<b>Hôtel Royal Mirage (4*)</b>	Chambre simple : <b>805 DH</b> / Chambre double : <b>1035 DH</b> Petit-déjeuner inclus - Taxe de séjour <u>NON</u> incluse : 19,80 DH / jour / personne
<b>Hôtel Ramada (4*)</b>	Chambre simple : <b>785 DH</b> / Chambre double : <b>990 DH</b> Petit-déjeuner inclus - Taxe de séjour <u>NON</u> incluse : 39,60 DH / jour / personne
<b>Hôtel Escale (4*)</b>	Chambre simple : <b>680 DH</b> / Chambre double : <b>750 DH</b> Petit-déjeuner inclus - Taxe de séjour <u>NON</u> incluse : 19,80 DH / jour / personne
<b>Hôtel Volubilis (4*)</b>	Chambre simple : <b>580 DH</b> / Chambre double : <b>750 DH</b> Petit-déjeuner inclus - Taxe de séjour <u>NON</u> incluse : 19,80 DH / jour / personne

# Les évolutions des métiers de l'Avocat

**Vendredi 6 et samedi 7 avril 2018**

**FÈS – MAROC**

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne [www.uianet.org](http://www.uianet.org)

Ou compléter et renvoyer ce formulaire par email, fax, ou poste à :

**UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS**

**20 rue Drouot, 75009 Paris, FRANCE**

**Tél: +33 1 44 88 55 66 / Fax: +33 1 44 88 55 77 / Email: [uiacentre@uianet.org](mailto:uiacentre@uianet.org)**



Inscrivez-vous en ligne!

### MEMBRE INDIVIDUEL UIA

*Merci de préciser votre numéro de membre (numéro indiqué sur votre carte de membre ou sur votre appel à cotisation) :*

**MI** \_\_\_\_\_

Nom : .....

Prénom : .....

Cabinet : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Pays: .....

Tél. : ..... Fax : .....

Email: .....

Date de naissance : .....

**N° TVA intracommunautaire :** .....

**Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.):** .....

.....

### A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

	Membre UIA		Non Membre	
	<= 06.03.2018	> 07.03.2018	<= 06.03.2018	> 07.03.2018
Inscription standard	380 €	430 €	430 €	480 €
Jeune avocat (<35) *	330 €	380 €	380 €	430 €
Avocat du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) **	110 € (1 200 DH)			

\*Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune Avocat.

\*\* Les inscriptions des avocats du Maghreb se font directement auprès du Barreau de Fès

## **B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE**

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

- Cocktail de bienvenue – Jeudi 5 avril 2018
- Déjeuner – Vendredi 6 avril 2018

## **C. ACTIVITÉS OPTIONNELLES**

*(non-incluses dans les frais d'inscription)*

- Dîner optionnel – Vendredi 6 avril 2018 - *Tarif à confirmer*

## **D. TOTAL**

**TOTAL (A)** – Frais d'inscription ..... €

## **D. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'ANNULATION**

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée de la formation et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

## **E. MÉTHODES DE PAIEMENT**

- Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA - 20, rue Drouot - 75009 Paris - France
- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "**Séminaire Fès 2018**", à la banque et sur le compte :

**Société Générale – Paris Elysées Entreprise**  
**91, avenue des Champs Elysées – 75008 Paris - France**  
**BIC / SWIFT : SOGEFRPP**  
**IBAN: FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164**

- Par carte bancaire :  Visa  Mastercard

N° de carte : \_\_\_\_\_

Date d'expiration : \_\_ / \_\_

Cryptogramme : \_\_\_

Titulaire de la carte : .....

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : .....€

Date: ...../...../.....      Signature: .....